

REPUBLIQUE DU SENEGAL
Un Peuple - Un But - Une Foi

M.S/Scolarité

MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT
SUPÉRIEUR, DE LA RECHERCHE ET DE
L'INNOVATION



UNIVERSITÉ CHEIKH ANTA DIOP DE DAKAR
◆◆◆◆◆
FACULTÉ DE MÉDECINE,
DE PHARMACIE ET D'ODONTO-STOMATOLOGIE
◆◆◆◆◆
SERVICE DE LA SCOLARITÉ

Dakar, le 07 mai 2024

NOTE D'INFORMATION

Les étudiants inscrits en licence de la formation initiale à la faculté de Médecine, Pharmacie et Odonto-stomatologie sont informés que désormais, **une seule dérogation** est accordée en **licence 3**, conformément aux textes en vigueur.

Cette mesure prendra effet à compter de l'année **académique 2024-2025**.

NB : la dérogation ne peut pas être accordée aux étudiants de la licence 1 et 2.

Le Doyen
Faculté de
Médecine de
Pharmacie et
d'Odontologie-
Stomatologie
UNIVERSITE CHEIKH ANTA DIOP
DCAO

M. Bara NDIAYE

